



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement durable

Question écrite n° 51849

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les recommandations exprimées dans le rapport intitulé « TIC et développement durable ». Le rapporteur préconise de mener des actions de sensibilisation (notamment sur l'affichage des consommations) et de créer des guides des applications TIC pour les économies d'énergie : plusieurs guides spécialisés (bâtiments, transports, énergie) et un guide grand public. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport intitulé « Technologies de l'information et de la communication (TIC) et développement durable » souligne à juste titre l'importance de sensibiliser nos concitoyens à la part de leur consommation électrique correspondant aux appareils de mise en oeuvre des technologies de l'information et de la communication et à la croissance de cette consommation. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est l'opérateur de l'État pour cette sensibilisation. Cette sensibilisation s'exprime notamment : au travers d'une étiquette énergie pour les téléviseurs, déjà définie, qui devrait être mise en place dans le courant de l'année 2011 ; au travers d'un site recensant, dans le cadre d'une démarche européenne, les meilleurs appareils sur le marché du point de vue de leur performance environnementale (<http://www.guide-topten.com/>). Ce site est progressivement complété et actualisé ; au travers des communications que l'ADEME peut être amenée à faire sur le sujet. Il existe par ailleurs des documents spécialisés pour les responsables des achats bureautiques des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51849

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5500

Réponse publiée le : 29 mars 2011, page 3076